

PROCES VERBAL

Réunion du Conseil Municipal du 29 janvier 2018

Présents :

GEFFROY Mathieu, LE CAM Hervé, COURTOIS Jean-Yves, GAUTIER Anne, LE CAM Georges, PAMPANAY Fabienne, LE LOUARN Serge, QUENDERFF Jean-Luc, STEUNOU Sylvie, LE PRÉ René, SAVÉAN Bernard, AKALP Jacqueline, PINSON Zofia.

Absent excusé : GESTIN Joseph (pouvoir à COURTOIS Jean-Yves)

Absent : GAUTIER Anne

Secrétaire de séance : Jean-Yves COURTOIS

Révision annuelles des tarifs communaux

Monsieur le Maire annonce que comme chaque année, il est nécessaire de revoir les tarifs communaux.

Salles communales :

En raison des travaux, la salle des fêtes ne sera pas louée cette année. En ce qui concerne la salle du presbytère, il est proposé le maintien des tarifs actuels. Monsieur le Maire propose, que pour favoriser l'animation du bourg, la salle des fêtes soit mise à disposition gracieuse des associations communales. Des conseillers municipaux émettent le souhait de limiter cette mise à disposition gracieuse à 1 événement par an, la salle allant être refaite à neuf, il leur semble nécessaire de créer des recettes. Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité, valide cette proposition.

Cantine-garderie :

Compte-tenu de l'augmentation des coûts (denrées et salaires), il est nécessaire de réévaluer le tarif facturé pour la cantine et la garderie. Les tarifs actuels ont été votés le 23 janvier 2017 et sont appliqués depuis le 1er mars 2017.

Une augmentation de ces tarifs de l'ordre de 1,1 % est envisagée (indice INSEE prix à la consommation 2017 : + 1,1%), ce qui porterait les nouveaux tarifs comme suit :

- repas adulte : 3,89 €
- repas enfant : 2,45 €
- garderie (matin) : 1,03 €
- garderie (soir) : 1,63 € (goûter fourni)

Ces tarifs seraient appliqués à compter du 1^{er} mars 2018. Un élu municipal émet l'hypothèse, que comme à l'étude en ce moment, les repas soient préparés à partir de produits bios, et questionne Monsieur le Maire sur le devenir du prix des repas. Monsieur le Maire répond qu'il sera possible de délibérer plus tard, afin de refixer les tarifs, si le coût des aliments est plus élevé, afin que le reste à charge pour la commune soit sensiblement le même. Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité, décide d'appliquer ces nouveaux tarifs au 1^{er} mars 2018.

Cimetière :

La dernière délibération concernant les tarifs pratiqués au cimetière date du 26 décembre 2005 et présente les tarifs ci-dessous pour des concessions trentenaires.

- Case de columbarium : 400 €
- Emplacement tombe : 60 €

Dans le nouveau cimetière, il est prévu d'implanter des cavurnes ainsi qu'un jardin du souvenir. Il est donc nécessaire de délibérer pour fixer le tarif de ces nouveaux services funéraires. L'emplacement tombe ne différencie pas la fosse pleine terre du caveau. Il est possible de pratiquer 2 prix en fonction de l'équipement. Après examen des tarifs pratiqués sur les communes avoisinantes, il est proposé d'appliquer les tarifs suivants :

- Emplacement tombe : 150 € pour 30 ans
- Emplacement cavurne : 150 € pour 30 ans
- Dispersion au jardin du souvenir : 150 € avec possibilité de sceller une plaque conforme au règlement du cimetière pour 30 ans
- Case de columbarium : 400 € pour 30 ans

Après délibération, le Conseil Municipal à 10 pour et 3 abstentions, décide d'appliquer ces tarifs à compter du 1^{er} février 2018.

Renouvellement du contrat de fourrière animale

Monsieur le Maire annonce que le contrat de fourrière animale est arrivé à échéance et doit être renouvelé. La société SACPA – Chenil Service, seule fourrière animale privée des Côtes d'Armor, a fait parvenir sa proposition tarifaire pour l'année 2018. L'offre est portée à 688,820 € HT, soit 826,58 € TTC contre 677,89 € HT / 813,47 € TTC en 2017, soit une augmentation de 1,61%. Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité, décide de reconduire ce contrat au tarif de 826,58 € TTC pour 2018.

Organisation du temps scolaire à la rentrée.

Suite à une démarche de concertation menée et validée avec les enseignants et les parents élus au Conseil d'Ecole, une enquête a circulé dans les familles. Les questions posées portaient sur :

- Nombre d'enfants
- Dont moins de 6 ans
- Dont plus de 6 ans
- Souhait du retour à 4 jours
- Souhait du maintien des 4,5 jours
- Souhait du maintien d'atelier(s) à un autre moment sur la semaine
- Ne souhaite pas le maintien d'atelier
- Atelier plutôt sportif ou créatif
- Alternance atelier sport / atelier créatif
- 2 moments sur la semaine

Sur les 17 familles ayant répondu,

- 14 familles se sont positionnées pour un retour à la semaine de 4 jours
- 15 familles souhaitent le maintien d'ateliers
- 11 familles souhaitent une alternance d'atelier sport-crétatif

Suite à ce constat, après délibération, le Conseil Municipal à 12 pour et 1 abstention, décide de revenir à la semaine de 4 jours et solliciter de ce fait, une dérogation auprès de Madame la Directrice Académique en ce qui concerne l'organisation du temps scolaire ; décide d'interroger Monsieur le Président de la Communauté de Communes du Kreiz Breizh sur la manière dont il serait possible de maintenir le guichet unique pour les activités proposées aux enfants sur un autre moment ; autorise Monsieur le Maire à signer tout document afférent à cette affaire.

Point sur les effectifs à la rentrée et proposition de l'inspection d'académie

A la prochaine rentrée, les effectifs prévisibles seront les suivants : 31 élèves dont 19 maternelles et 12 primaires, incluant 10 élèves bilingues. L'inspecteur a proposé que l'on suggère aux deux familles ayant des enfants monolingues que ces enfants terminent leur scolarité dans une autre école monolingue. Il a également proposé la fermeture d'un demi-poste d'enseignant ce qui ferait que l'enseignant restant se retrouverait l'après-midi à encadrer 31 élèves sur 7 niveaux et dans les 2 langues. L'association des parents d'élèves et la directrice de l'école ont transmis des courriers à différentes personnes de l'éducation nationale et à des politiques locaux pour les alerter sur la situation de l'école. Monsieur le Maire propose d'émettre un vœu pour le maintien des deux postes afin de le transmettre aux différents acteurs de l'éducation nationale, et d'écrire aux différentes personnes ayant soutenu l'ouverture de la filière bilingue afin de les alerter sur le devenir de l'école. Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité, émet le vœu de conserver 2 postes d'enseignants à temps plein à l'école communale.

Point sur les travaux de la salle des fêtes

Monsieur le Maire annonce que 36 entreprises ont répondu à l'appel d'offres pour 49 réponses, certaines entreprises ayant répondu sur plusieurs lots. Tel que convenu dans la consultation des entreprises, les trois meilleures offres pour chaque lot seront reçues par le cabinet d'architecte et la commission d'appel d'offres afin d'entamer une négociation technique et financière. Ces réunions auront lieu mercredi 31 janvier 2018. Les travaux doivent débiter la première semaine de mars. Un point sur le financement de ces travaux est également fait, en tenant compte des meilleures offres à ce jour et des subventions qui ont été obtenues (DETR, contrat de territoire et aide parlementaire) pour un montant de 244 950 €. Une subvention (DETR) pour des travaux complémentaires liés à l'accessibilité de la salle et à sa remise aux normes a été déposée cette année pour un montant de 75 600 €. L'an prochain, pour ce montant de travaux, le montant du FCTVA s'élèvera à 88 000 € et l'opération a été déclarée éligible au Contrat d'Economie d'Energie pour un montant possible de 15 869 €. Le reste à charge net prévisionnel de la commune est donc d'environ 330 000 € (sur le montant TTC). Monsieur le Maire a présenté l'incidence d'un emprunt de l'intégralité de cette somme sur 15 ans.

Questions diverses

- Réglementation de la vitesse à 80 km/h sur les routes secondaires : Monsieur le Maire souligne qu'il estime qu'il s'agit d'une injustice pour les personnes vivant en milieu rural, car, cela va générer une augmentation des temps de trajet, induisant une augmentation du coût des transports pour les personnes qui travaillent en ville ainsi que des livraisons pour les agriculteurs. Il fait remarquer l'argent nécessaire au remplacement de tous les panneaux de limitation de vitesse à 90 km/h par de nouveaux panneaux indiquant 80 pourrait être mieux employé dans des actions de prévention. M. Georges LE CAM, Conseiller Municipal, fait remarquer qu'au niveau local, s'il semble judicieux d'abaisser la vitesse sur la route départementale n°50 (vers PEUMERIT-QUINTIN et ST NICOLAS DU PELEM) ou encore la RD 87 (vers TREMARGAT), abaisser la vitesse sur la RD 8 (vers KERIEN et PLOUNEVEZ-QUINTIN), semble une aberration. Pourquoi les Préfets n'ont-ils pas eu latitude pour adapter la vitesse à chaque route plutôt que d'arbitrairement décider que toutes les routes de France, peu importe leurs aménagements et leurs tracés, soient limitées à 80 km/h ? Le Conseil Municipal propose d'écrire au député de circonscription, au Préfet des Côtes d'Armor, à Monsieur le Président de la République ainsi qu'à Mme la Ministre chargée des Transports pour leur signifier leur incompréhension de cette Loi.
 - Demande de Mme SMITH, locataire du logement communal sis 4 place de l'Église : M. Hervé LE CAM, adjoint au Maire, a rencontré cette locataire qui a fait remarquer divers dysfonctionnement des équipements de la maison qu'elle occupe et demandé divers travaux d'adaptation. Elle a également demandé la permission de clôturer une partie de la cour afin de pouvoir y enclorre son chien. Consultés, les conseillers municipaux décident d'effectuer les réparations nécessaires, à savoir, la remise en état des portes et fenêtres défectueuses et la vérification de la VMC, de l'autoriser à poser une clôture sur une partie de la cour à l'arrière, mais n'autorisent pas la mise en place d'une nouvelle porte de garage, ni l'isolation thermique de ce garage.
 - Travaux au terrain des sports : M. Hervé LE CAM, adjoint au Maire, interpellé par des membres du club de foot, avait été interrogé sur la possibilité de clore une partie de l'espace situé sous la tribune. La commune fournirait les matériaux, qui seraient mis en œuvre par les bénévoles et joueurs du PLUS. Après étude des tarifs, il propose un devis de chez Point P à PLOUGUERNEVEL s'élevant à 1 086 € TTC pour la fourniture des travaux nécessaires. Monsieur le Maire propose de valider cette proposition qui est acceptée par le Conseil Municipal.
 - Réponse de Monsieur le Président de la CCKB au questionnement sur le mode de répartition de la DSC : Monsieur le Maire rappelle que lors du dernier conseil municipal, lors de la délibération faisant suite à la présentation de la convention annuelle pour l'attribution de la DSC, il avait été noté que celle-ci était en augmentation par rapport aux années précédentes, mais que son mode de calcul apparaissait toujours aussi flou aux élus communaux. Interrogé à ce sujet par courrier, Monsieur le Président de la CCKB a annoncé qu'il se tenait à la disposition des conseillers municipaux afin de venir donner de plus amples explications sur le sujet lors d'une prochaine réunion du Conseil Municipal. Il est donc décidé de l'inviter à la prochaine réunion du Conseil Municipal.
 - Chiffre de la population légale : Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suite au dernier recensement, la population municipale est comptabilisée à 486 habitants auxquels s'ajoutent 20 habitants comptés à part (résidences secondaires, étudiants, maisons de retraite...), portant la population totale à 506 habitants.
 - Remerciements de la Protection Civile : La mairie a reçu un courrier de la Protection Civile remerciant la commune pour l'aide financière accordée aux sinistrés de l'ouragan Irma.
- L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire déclare close la séance du Conseil Municipal.

Le secrétaire de séance,
Jean-Yves COURTOIS
Adjoint au Maire

